

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**

**A.A.T.L. – D.M.S.**

**Monsieur Philippe PIEREUSE**

**Directeur f.f.**

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

Réf DU : 04/pfu/409810

Réf DMS : EdS 2043-0075/05/2012-004PU

Réf CRMS : AVL/KD/BXL-1.24/s.523

Annexe :

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place Sainte-Catherine. Eglise sainte-Catherine.

Déplacement des trois grilles de la façade principale.

**Avis conforme** (*Dossier traité par Mme E. de Sart – D.M.S.*)

En réponse à votre lettre du 13 juillet 2012, en référence, nous vous communiquons l'avis conforme formulé par notre Assemblée en sa séance du 18 juillet 2012.

***La CRMS émet un avis conforme favorable sur le déplacement des trois grilles de la façade occidentale de l'église Sainte-Catherine et sur l'inversion du sens de leur ouverture.***

***Elle demande toutefois de ne pas modifier la largeur des ouvrants des grilles latérales mais de limiter leur ouverture à 80°, comme le propose la DMS.***

***Ces interventions devront être réalisées dans les règles de l'art (ex : nouvel ancrage des grilles dans les moulures des parois, etc.).***

Ces interventions, qui s'inscrivent dans le cadre de la restauration en cours de la façade classée, répondent à une demande des riverains pour remédier aux incivilités liées à la présence de sans-abri à cet endroit de l'église et à l'insécurité qui s'en ressent.

Toutefois, si l'avancement des grilles de +/- 60 cm à l'aplomb de la première marche et l'inversion du sens de leur ouverture (aucune modification aux grilles) doivent améliorer ponctuellement la situation, la CRMS signale que cette intervention ne résoudra pas le problème en d'autres lieux de l'église.

***Une vision d'ensemble devrait dès lors être développée sur la totalité de l'édifice.***

La CRMS signale que la repose, après travaux, des grilles anciennes placées il y a quelques années à l'avant-plan de la façade occidentale (et démontées durant le chantier de restauration) devrait aussi contribuer à limiter l'accès à cette zone.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans et M. F. Stévenne).

M.-L. ROGGEMANS

Présidente